

MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

N° **21-10133** /2021/MHC/CAB/dgh. - *Y.S.B*

AUTORISATION D'EXERCER DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE PETROLIERE AU KOUILOU

Le Ministre des Hydrocarbures,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures ;

Vu le décret n°2003-100 du 07 juillet 2003 portant attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2003-241 du 25 septembre 2003 portant organisation du ministère des hydrocarbures ;

Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2019- 343 du 15 novembre 2019 fixant les conditions et modalités d'exercice de la prestation de service dans le secteur pétrolier amont ;

Vu l'arrêté n°2851 du 13 avril 2005 portant attributions et organisation des services et des bureaux de la direction générale des hydrocarbures ;

Vu l'arrêté n° 9432/MHC-CAB du 26 novembre 2010 portant attributions et organisation des services de la direction départementale des hydrocarbures au Kouilou ;

Vu la demande d'autorisation formulée par la société ENGINEERING PETROLEUM & INDUSTRIES, en date du **08/02/ 2021**.

Après enquête réalisée par les services de la Direction Interdépartementale des Hydrocarbures au Kouilou,

Autorise :

La société **ENGINEERING PETROLEUM & INDUSTRIES** représentée par :

Mr/Mme/Mlle : NZIKOU SEVERIN

De nationalité : Congolaise,

à exercer les activités de prestation de services dans le secteur de l'industrie pétrolière (On shore ou Offshore).

Cette autorisation d'exercer dans le secteur pétrolier amont est accordée pour une durée d'un (01) an à compter du 08 Février 2021.

Le Directeur interdépartemental des hydrocarbures, le Directeur départemental du budget et le Directeur départemental du Trésor au Kouilou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

Fait à Brazzaville, le 01 MARS 2021



Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA. -